



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

EDUCATION NATIONALE

ENSEIGNANTS PSE

Denis SCHNEIDER

DIRECTION RELATION ENTREPRISES ET INTERVENTIONS SOCIALES

CARSAT ALSACE MOSELLE

24 JANVIER 2023

SOMMAIRE

Rôle et missions de la CARSAT

Partenariat Académie de Strasbourg / Carsat Alsace Moselle

Vulnérabilité des jeunes face aux risques professionnels

Les principales actions du partenariat :

- Les outils TutoPrév'
- La formation des formateurs académiques
- Les projets académiques



01 RÔLE ET MISSIONS CARSAT ALSACE MOSELLE

RÔLE ET MISSIONS – CARSAT

PREPARATION ET PAIEMENT DE LA RETRAITE :

- Suivre la carrière des assurés
- Informer les salariés
- Payer les retraités

AIDE ET ACCOMPAGNE LES ASSURES EN DIFFICULTE :

- Accompagner les assurés fragilisés et faciliter l'accès aux soins
- Aider les assurés à prévenir le risque de désinsertion professionnelle
- Participer à l'amélioration des lieux de vie collectifs

PREVENTION ET TARIFICATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

- Prévenir les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention
- Fixer le taux de cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles

RÔLE ET MISSIONS – CARSAT RISQUES PROFESSIONNELS

- 92 277 établissements
- 786 236 salariés



Objectifs :

- Cibler les risques majeurs
- Réduire le nombre et la gravité des AT / MP
- Améliorer les conditions de travail

02 PARTENARAIT

PARTENARIAT

Protocole d'accord national entre la branche AT/MP et le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR)

=> protocole d'accord du 13/11/2014, paru au BO N°28 du 9 juillet 2015

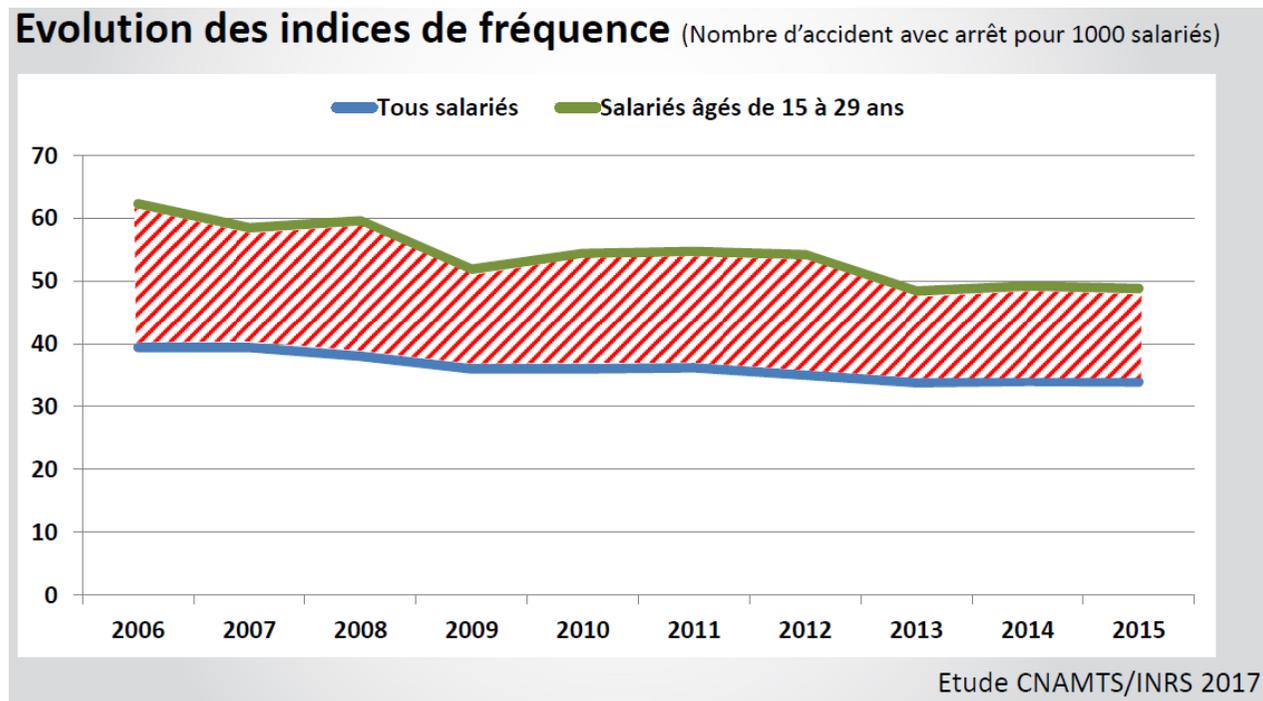
Convention académique de partenariat pour l'Enseignement de la Santé et Sécurité au Travail (ES&ST)

03 VULNÉRABILITÉ DES JEUNES

VULNÉRABILITÉ DES JEUNES

Les jeunes et nouveaux embauchés sont particulièrement vulnérables face aux risques professionnels :

Les jeunes ont environ 50% plus d'accidents que la moyenne des autres salariés

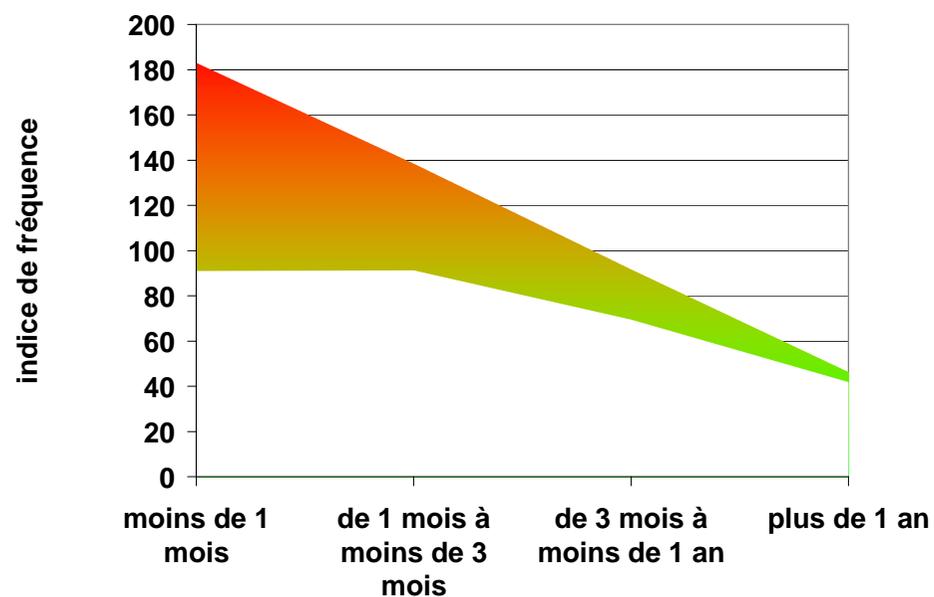


Source CNAM et Étude INRS HST

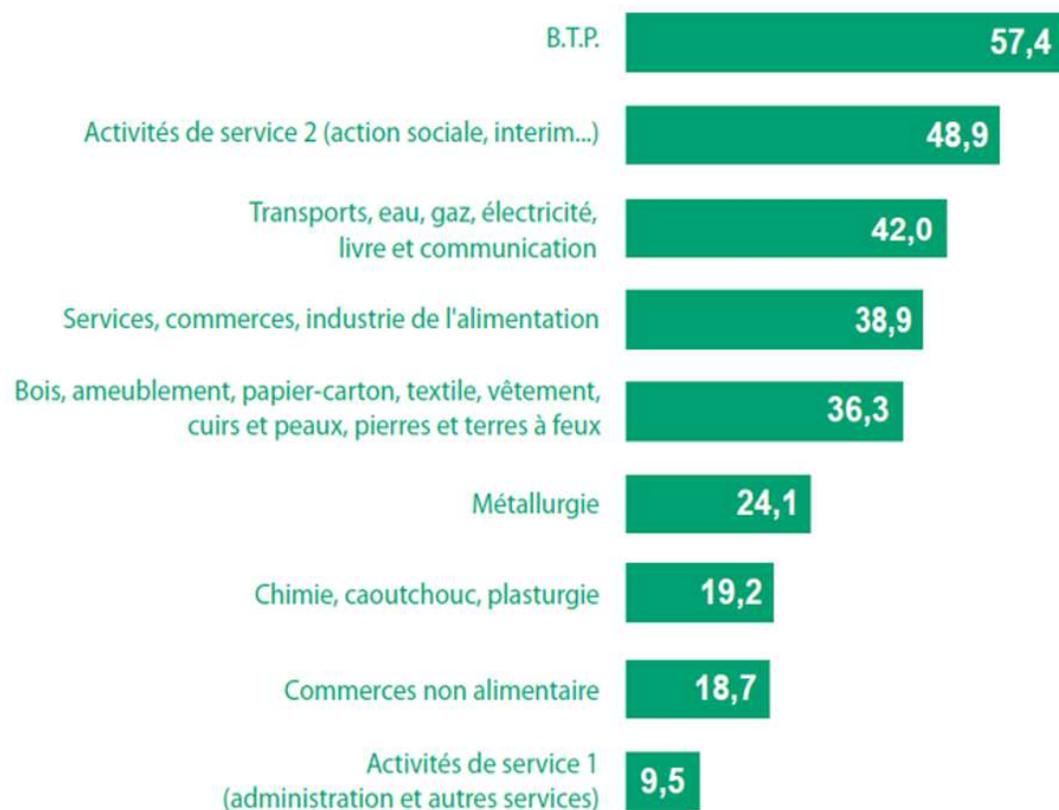
VULNÉRABILITÉ DES JEUNES

Les jeunes et nouveaux embauchés sont particulièrement vulnérables face aux risques professionnels :

Sinistralité plus importante pour les nouveaux embauchés



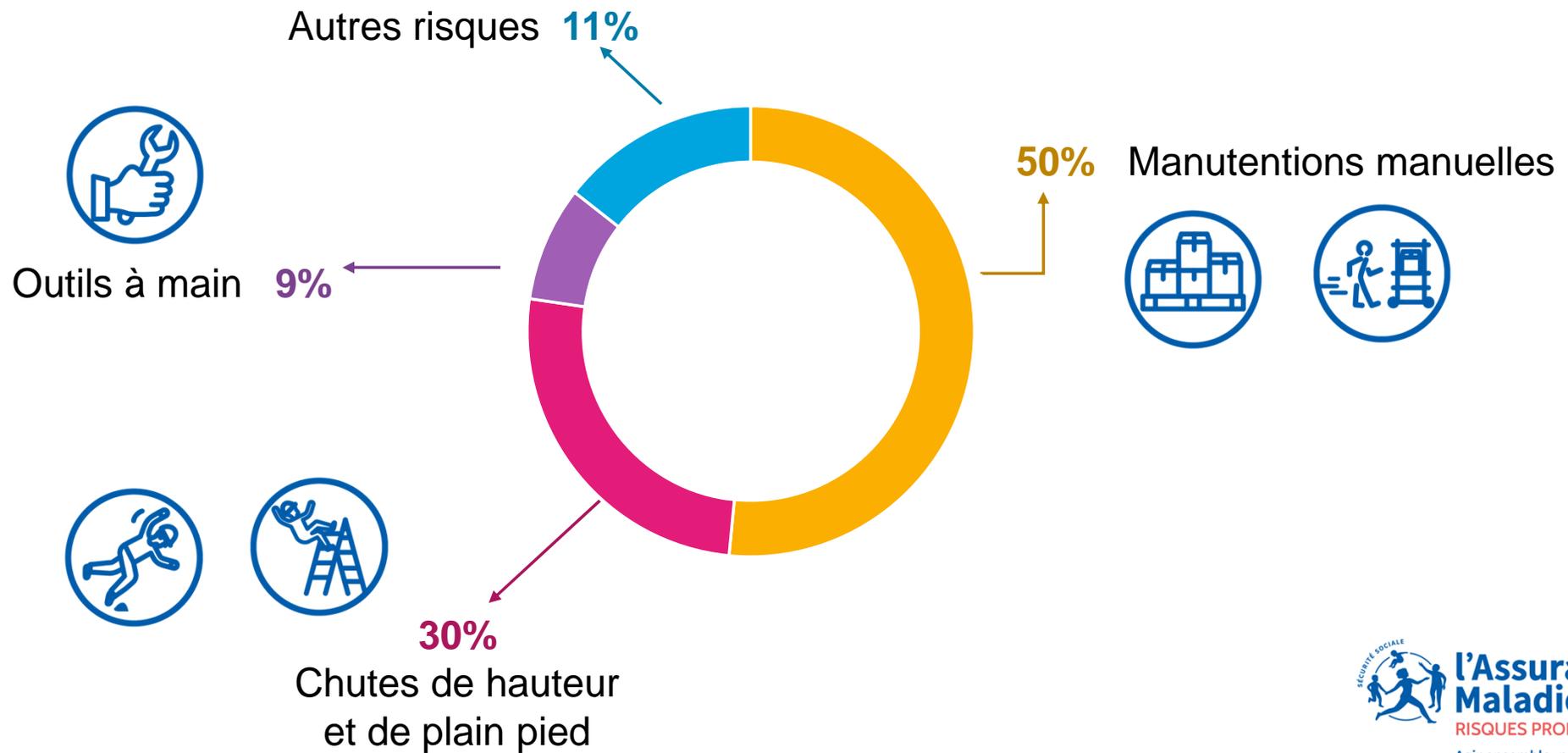
SINISTRALITÉ – SECTEUR D'ACTIVITÉ



Indice de fréquence **par activité** : Nombre d'AT avec arrêt ramené à 1000 salariés

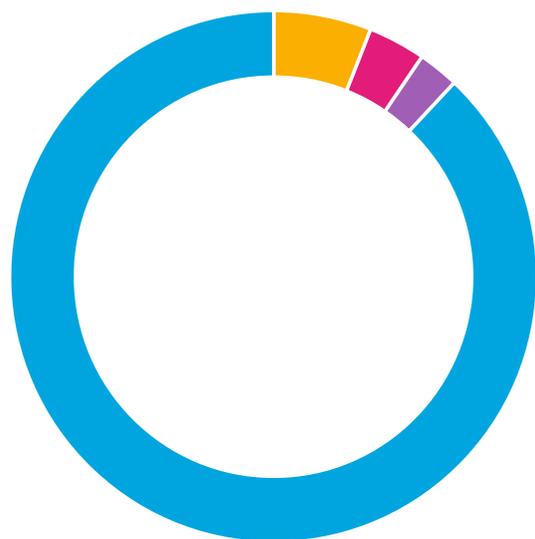
Statistiques régionales 2018

SINISTRALITÉ – ACCIDENT DU TRAVAIL



Statistiques nationales 2021

SINISTRALITÉ – MALADIE PROFESSIONNELLE



88 % Troubles musculosquelettiques

5 % Maladies liées à l'amiante

5 % Autres pathologies

2 % Pathologies fréquentes (surdité, allergies, asthme, eczémas...)



VULNÉRABILITÉ DES JEUNES

Les jeunes et nouveaux embauchés sont particulièrement vulnérables face aux risques professionnels :
Pertinence d'intégrer la Santé et Sécurité au Travail dans les formations initiales



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 février 2018

Etude épidémiologique de l'INRS
2 fois moins d'accidents du travail chez les
jeunes formés à la santé et sécurité au travail

<http://www.inrs.fr/header/presse/cp-accidentologie-jeunes.html>



04 CONVENTION DE PARTENARIAT

CONVENTION DE PARTENARIAT

La formation des formateurs de formateurs académiques

Les projets académiques

La démarche TutoPrév'

FORMATION DES FORMATEURS ACADÉMIQUES



PROJETS ACADÉMIQUES


**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**
Julius
Seydewitz
Ruesch

CICPAS

Affaire suivie par :
Jenny-Parvica Liny
Tél. (0) 89 23 34 95
Mail : jenny.liny@ac-strasbourg.fr
Parvica Muller
Tél. (0) 89 23 34 94
Mail : parvica.muller@ac-strasbourg.fr
Erica/Jo. Lorenzen
Tél. (0) 89 23 34 95
Mail : erica.lorenzen@ac-strasbourg.fr

5, Rue de la Tourelle
67075 Strasbourg Cedex 8

Référence : CDRABU-HUMWRLU02211 (7)

Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC)

Strasbourg, le 27 septembre 2022

Richard Chantier
Délégué académique
à la formation professionnelle initiale et continue

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées
professionnels et technologiques publics et privés
Messieurs les directeurs académiques des services de
l'éducation nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
Messieurs les doyens des corps d'inspection
du second degré
Mesdames et Messieurs les IAFPR et IEN-ETEG

**Objet : Appel à projets « Santé et Sécurité au Travail, tous concernés »
dans le cadre de la convention CARBAT**

Vous trouverez ci-joint un appel à projets 2022/2023 « Projets des établissements dans le domaine de la Santé et Sécurité au Travail » qui s'inscrit dans le cadre de la convention entre l'académie de Strasbourg et la CARSAT Alsace Moselle.

Cette convention concerne l'Enseignement de la Santé et Sécurité au Travail dans les formations professionnelles et technologiques.

Cadre de financement de formation de formateurs, cette convention a pour but de soutenir et de prendre en charge totalement ou partiellement différentes actions tels que des projets des établissements ou des projets transversaux.

En effet, la sensibilisation et la formation aux risques professionnels restent un enjeu majeur pour les jeunes et la convention CARBAT permet ainsi d'accompagner tout projet allant dans ce sens.

Pour vous accompagner dans le montage de vos demandes, vous pouvez si vous le souhaitez, solliciter le chargé de mission projet académique auprès du DAFPIC par l'adresse mail suivante : projets.esat@dapic-fcp-alsace.fr

Je vous remercie de prendre connaissance de l'appel à projets et de lui assurer, au sein de votre établissement, la diffusion qui convient.

Richard Chantier

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Appel à projets
- Annexe 2 : Aids à la rédaction du projet

PROJETS ACADÉMIQUES



Appel à projets 2022 / 2023

Projets des établissements en santé et sécurité au travail

La convention signée entre le rectorat de l'académie, la CARSAT Alsace-Moselle, et le GIP FCIP Alsace a pour objectif général de développer chez les élèves et les étudiants des établissements technologiques et professionnels, une culture de la prévention des risques professionnels. Cette convention encourage particulièrement la conduite de projets propres à un établissement ou de projets transversaux.

o Les objectifs du projet :

Pour les jeunes : développer des compétences de repérage des dangers et d'analyse des risques à appliquer à n'importe quelle situation, dans le cadre d'une activité professionnelle.

Pour les enseignants : mobiliser et impliquer les élèves dans une démarche de projet autour de la prévention des risques professionnels. Les élèves doivent être acteurs du projet et fortement impliqués dans sa mise en œuvre.

o Les projets éligibles :

Les projets des établissements doivent contribuer à faire acquérir aux élèves, aux étudiants ou aux apprentis, la capacité à appréhender, analyser et prévenir les risques de situations de travail.

Ils doivent avoir un caractère pédagogique et informatif dans le domaine de la Santé et Sécurité au Travail en impliquant un maximum d'élèves (une ou plusieurs classes, voire un ou plusieurs établissements) et pouvant être reproduit dans d'autres établissements.

En plus des critères précédents, une attention particulière sera portée sur l'intérêt du projet pour les jeunes et leur niveau d'implication dans sa création / mise en place.

Les projets peuvent s'appuyer sur la démarche « TutoPrev[®] Pédagogie » de l'INRS :

✓ <https://www.inrs.fr/demarche/nouveaux-embauches/demarche-TutoPrev.html>

o Les conditions de financement :

Pour obtenir un financement partiel ou total, le projet devra être validé par le comité de pilotage de la convention.

Pourront être pris en charge, à titre d'exemple :

- Les supports pédagogiques et/ou supports de communication ;
- L'achat d'équipements spécifiques au projet ;
- Les frais inhérents à la formation des enseignants nécessaires pour mener à bien le projet ;
- ...

Remarque : La convention ne prend donc pas en charge le financement d'équipements seuls. Les actions mises en œuvre n'ont pas pour objectif de répondre aux obligations réglementaires incombant aux chefs d'établissement.

o Les modalités pratiques :

Composition du dossier :

- Présenter le projet de manière détaillée et les objectifs attendus ;
- Expliciter la démarche pédagogique adoptée en faisant apparaître les apports au niveau santé et sécurité au travail ;
- Fournir une estimation détaillée du coût, si possible avec devis (il peut inclure le coût des contributeurs éventuels) ;

Un document «*à* aide à la rédaction » du projet est mis à votre disposition.

Dates limites de dépôt de l'avant-projet et de la demande d'accompagnement :

- Avant le 14 octobre 2022 pour un examen au comité de pilotage du mois de novembre ;
- Avant le 14 avril 2023 pour un examen au comité de pilotage du mois de mai.

Etapas de réalisation du projet :

- Réflexion sur le projet et ses modalités ;
- Accompagnement possible par un chargé de mission désigné par le DRAFFIC pour les équipes ayant déjà rédigé les grandes lignes du projet ;
- Dépôt du projet ;
- Etude du dossier par le groupe projet ;
- Présentation par les équipes des projets retenus auprès du groupe projet ;
- Validation des projets par le comité de pilotage ;
- Réalisation du projet ;
- Retour d'expérience sous forme de bilan.

Envoi des dossiers ou des demandes d'accompagnement :

Par courrier électronique à : projets.esst@gip-fcip-alsace.fr

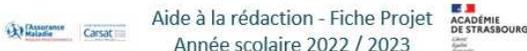


**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

PROJETS ACADÉMIQUES



Aide à la rédaction - Fiche Projet
Année scolaire 2022 / 2023

1 - Descriptif du Projet 

Intitulé du projet	
Etablissement	
Descriptif synthétique du projet	
Public concerné (détail)	Une classe / une filière / un établissement / plusieurs filières plusieurs établissements/ plusieurs académies ...
Etat des lieux préalable	Contexte / Pourquoi ? / origine / motivation / éléments étayant le choix ...
Objectif(s)	Prioritaires / complémentaires
Modalités pédagogiques	Est-ce un escape-game ? une réunion ? un forum ? un enseignement ? une animation ? une mise en situation professionnelle ? un concours ? une réalisation ? ...
Livrables attendus	Organisation / animation / diffusion / retour d'expérience / capitalisation ...
Projet reproductible dans d'autre(s) établissement(s)	Oui / non / pourquoi ? / comment ? ...
Cette action s'inclut dans...	Les PFMP / le chef d'œuvre / le projet d'établissement / le projet académique / les orientations du comité de pilotage régional ES&ST / le déploiement des outils TutoréV... ..
Caractère innovant du projet	Evolution(s) des pratiques pédagogiques par rapport à la situation actuelle / caractère original dans la mobilisation des élèves sur la S&ST...
Coordonnateur du projet	
Equipe(s) pluridisciplinaire du projet	Coordinateur S&ST / Enseignant(s) / Inspecteur(s)/ DDFPT(s)...
Partenaire (s) extérieur(s)	Organisation(s) professionnelle(s) / fournisseur(s) / association(s) / CFA(s) / autre(s) établissement(s) / la Région / carsat-CGSS-Cramif...
Frein(s) externe(s) et interne(s)	
Levier(s) interne(s) et externe(s)	

1/3

Calendrier/ planning	Annuel / pluriannuel ...
Moyens HUMAINS	Personnel enseignant ou non enseignant / temps effectif (prévisionnel) consacré au projet
Besoins en formation	A l'attention des enseignants / de l'équipe projet...
Ressources pédagogiques	
Moyens MATERIELS	Interne et externe (établissement / académie / dotation(s) ...)
Moyens FINANCIERS	Interne et externe (académie / caisse coopérative / mécénat / subvention(s)...) ..
Communication	Plan de communication envisagé (affiches... / communiqué de presse / internet / intranet ...)
Modalités d'évaluation du projet	Autoévaluation / réalisation par un tiers / détermination des indicateurs
Effets attendus sur ...	L'acquisition par les élèves / les relations avec le "monde" de l'entreprise / l'entreprise / l'établissement scolaire

2 - Phasage du PROJET ES&ST

Phases du projet	Etapes	Contenus	Planning prévisionnel
Préparation	Construction de la stratégie d'action (QOOCPCQ) / Formation éventuelle des enseignants/ planification/ choix des indicateurs...		
Mise en œuvre	Avec les apprenants / au sein de l'établissement / lors des PFMP / en entreprise / autre(s) ...		
Bilan intermédiaire Eval. à mi-parcours	Suivi des indicateurs / Réajustement(s)/ maintien en l'état/ ...		
Déploiement	Continuité du déploiement de la stratégie d'action		
Evaluation	Evaluation finale (suivi des indicateurs prédéfinis en phase de préparation)		

2/3

PROJETS ACADÉMIQUES

Projet académique en Santé et Sécurité au Travail :

projets.esst@gip-fcip-alsace.fr

PROJETS ACADÉMIQUES



ENSEIGNEMENT À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

130 ÉLÈVES DE SEGPA* PRÊTS POUR UN CHALLENGE SÉCURITÉ

EN FRANCE, LA FRÉQUENCE ANNUELLE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL CHEZ LES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS EST DE 10% SOIT 2,5 FOIS PLUS ÉLEVÉE QUE POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS TOUTS SECTEURS D'ACTIVITÉS CONFONDUES (SOURCE INRS).

Les moins de 25 ans sont plus vulnérables car à la fois jeunes et nouveaux dans l'emploi. Les accidents surviennent majoritairement 6 mois après la prise de fonction et concernent essentiellement les métiers tels que ouvriers du BTP, agents de maintenance, cuisiniers, bouchers, charcutiers et boulangers.

Depuis la rentrée scolaire 2000-2001, le rectorat de l'Académie de Strasbourg (Haut-Rhin et Bas-Rhin), la Canal Alzace-Moselle, et jusqu'en 2018 l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), dans le cadre d'une convention de partenariat qui les lie, ont initié la mise en œuvre de l'enseignement à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) dans les 46 collèges de SEGPA. Pourquoi en est-on venu à former les jeunes à la santé sécurité dès la scolarité ? Quelques explications :

Une étude épidémiologique de l'Institut national de recherche et de sécurité révèle que les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité ont 2 fois moins d'accidents du travail que ceux n'en bénéficiant pas.

En Alsace, en 2017, on relève 17.133 accidents du travail dont :
- 17,30 % concernent les moins de 25 ans
- plus de 30% pour les moins de 30 ans
- et enfin 21% pour les 50 ans et plus (source assurance malade)

Bien que la formation à la PRAP ne fasse pas partie des programmes officiels, le rectorat, les inspecteurs de l'Éducation nationale, les directeurs de SEGPA et les enseignants formés PRAP, ont tenu à intégrer cette compétence dans les enseignements. Cela permettra aux

élèves, futurs travailleurs salariés, d'adapter des comportements empreints de prudence avec le souci de travailler en toute sécurité.

Les formations PRAP et le challenge académique alsacien en découlant, ont pour vocation de :
- sensibiliser les élèves aux risques liés à la manutention,
- développer l'aptitude à analyser son poste de travail et proposer des pistes d'amélioration,
- favoriser la montée en compétence de l'élève en matière de culture de prévention des risques professionnels, disposer d'un outil supplémentaire sur son CV pour l'entrée dans la vie active (acteur PRAP),
- valoriser et récompenser les élèves, valoriser les établissements scolaires et leurs enseignants,
- obtenir une première reconnaissance.

Pour ce 13^{ème} challenge, 33 SEGPA, 130 élèves et leurs enseignants se sont mobilisés. Ils se sont retrouvés le 6 juin à l'ESPE (École Supérieure du Professeur et de l'Éducation) de Sélestat.

Le challenge comporte 4 défis se déroulant sous forme d'ateliers.



Bravo à tous !

Concours AGOrA - 2022

Challenge académique PRAP - 2019

Espace de ressources pédagogiques

- PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS -

Plateforme Sensibiliser à la prévention des risques – 2017

<http://www.sensibilirisques.site-ac-strasbourg.fr/>



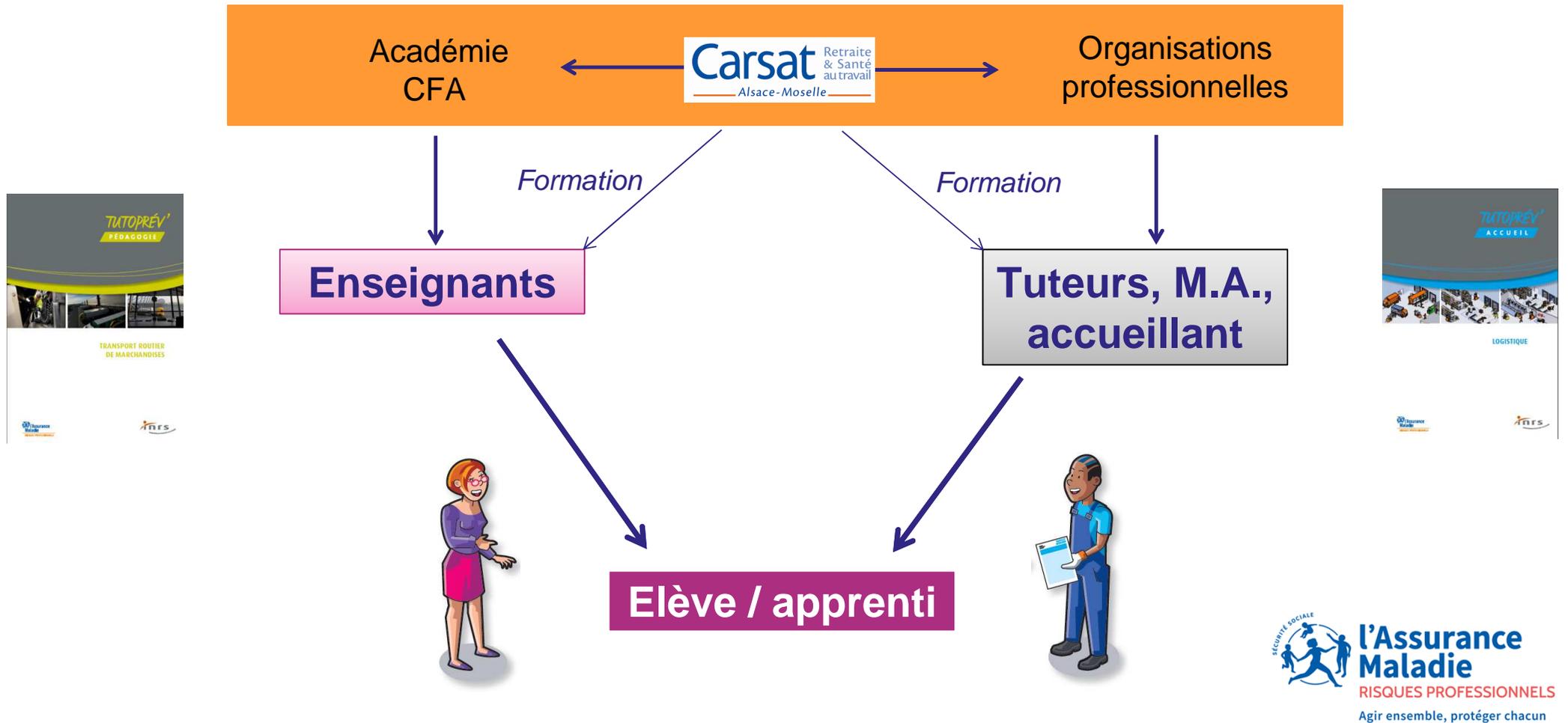
DÉMARCHE TUTOPRÉV'

Objectif de la démarche TutoPrév'

Acquérir des compétences en santé et sécurité au travail :

- Observer une situation de travail
- Repérer les dangers et les caractériser
- Proposer des mesures de prévention adaptées

DÉMARCHE TUTOPRÉV'



TUTOPRÉV' PÉDAGOGIE

Pour l'enseignant :

Des outils pédagogiques qui lui permettront d'enseigner les éléments de base de l'évaluation des risques :

- 1- Apport méthodologique, vocabulaire (danger, situation dangereuse, risque, dommage, ...)
- 2- Une synthèse réglementaire applicable au métier traité
- 3- Des fiches d'application pour chacune des familles de risques : les « Fiches risques »

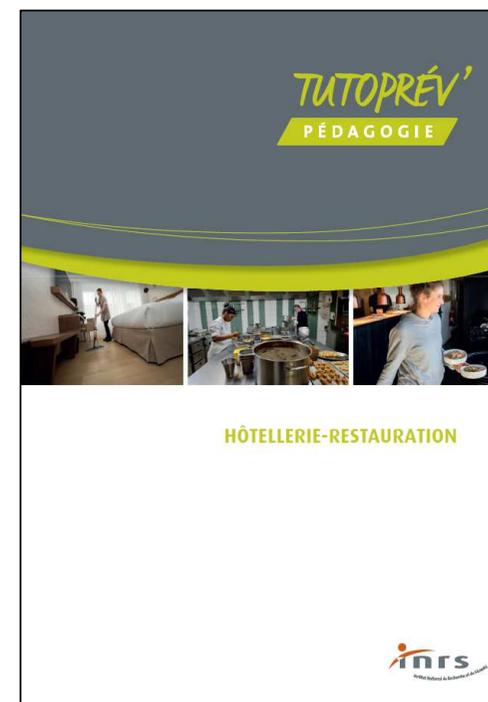
Pour l'élève :

Des supports d'observation de situations de travail, pour s'approprier les savoirs théoriques

TUTOPRÉV' PÉDAGOGIE

TutoPrév' Pédagogie existe actuellement pour 8 secteurs d'activité

- BTP (ED 4459)
- Logistique (ED 4460)
- Réparation automobile (ED 4462)
- Maintenance industrielle (ED 4338)
- Le transport routier de marchandises (ED 4465)
- Aide à la personne à domicile et en établissement (ED 4466)
- Métiers de l'énergie du bâtiment (ED 4468)
- Hôtellerie-Restauration (ED 4472)



<https://www.inrs.fr/demarche/nouveaux-embauches/demarche-TutoPrev.html>

DÉMARCHE TUTOPRÉV'

« Journée TutoPrév' »

J1 : Pour les enseignants (métier et PSE)

1 – **Présentation** générale du dispositif + du TutoPrev' spécifique à l'activité.

2 – **Appropriation** : l'enseignant découvre TutoPrev' comme le découvriront ses élèves (exercice dans une entreprise ou à défaut sur les planches de risques).

3 – Elaboration de **scénarios pédagogiques** - intégration de TutoPrev' dans les programmes d'enseignement

J2 : Pour les enseignants ayant suivi J1

Une journée de retour d'expérience, partage et optimisation des pratiques



TUTOPRÉV' ACCUEIL

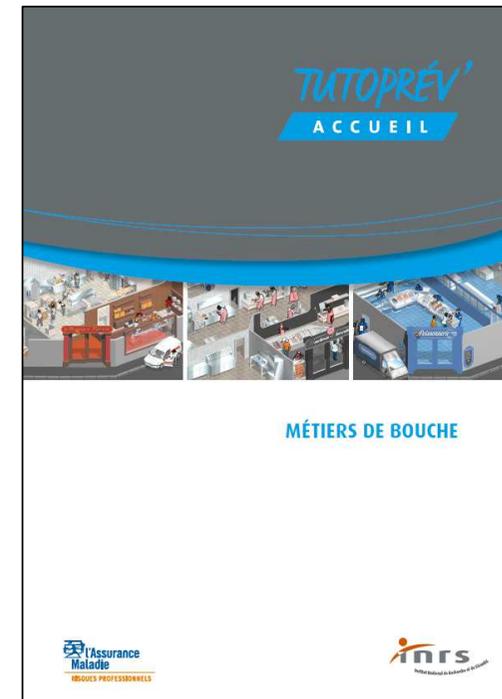
Pour le tuteur, maitre d'apprentissage, accueillant :

- 1- Des planches illustrant des situations à risque
- 2- Une fiche d'identification des risques
- 3- Des planches présentant les corrigés et proposant des solutions de maîtrise des situations dangereuses

TUTOPRÉV' ACCUEIL

TutoPrév' accueil existe actuellement pour 12 secteurs d'activité

- Commerce (ED 4470)
- Logistique (ED 4439)
- BTP (ED 4455)
- Réparation automobile (ED 4456)
- Transport routier de marchandises (ED 4461)
- Aide à la personne à domicile et en établissement (ED 4463)
- Maintenance industrielle (ED 4337)
- Métiers de l'énergie du bâtiment (ED 4464)
- Hôtellerie-Restauration (ED 4467)
- Travail de bureau (ED 4469)
- Métiers du bois (ED 4471)
- Métiers de bouche (ED 4473)



<https://www.inrs.fr/demarche/nouveaux-embauches/demarche-TutoPrev.html>

TUTOPRÉV' INTERACTIF ACCUEIL



Aide à la personne à domicile et en établissement



BTP



Commerce



Hôtellerie restauration



Logistique



Maintenance industrielle



Métiers de l'énergie et du bâtiment



Réparation automobile



Transport routier de marchandises

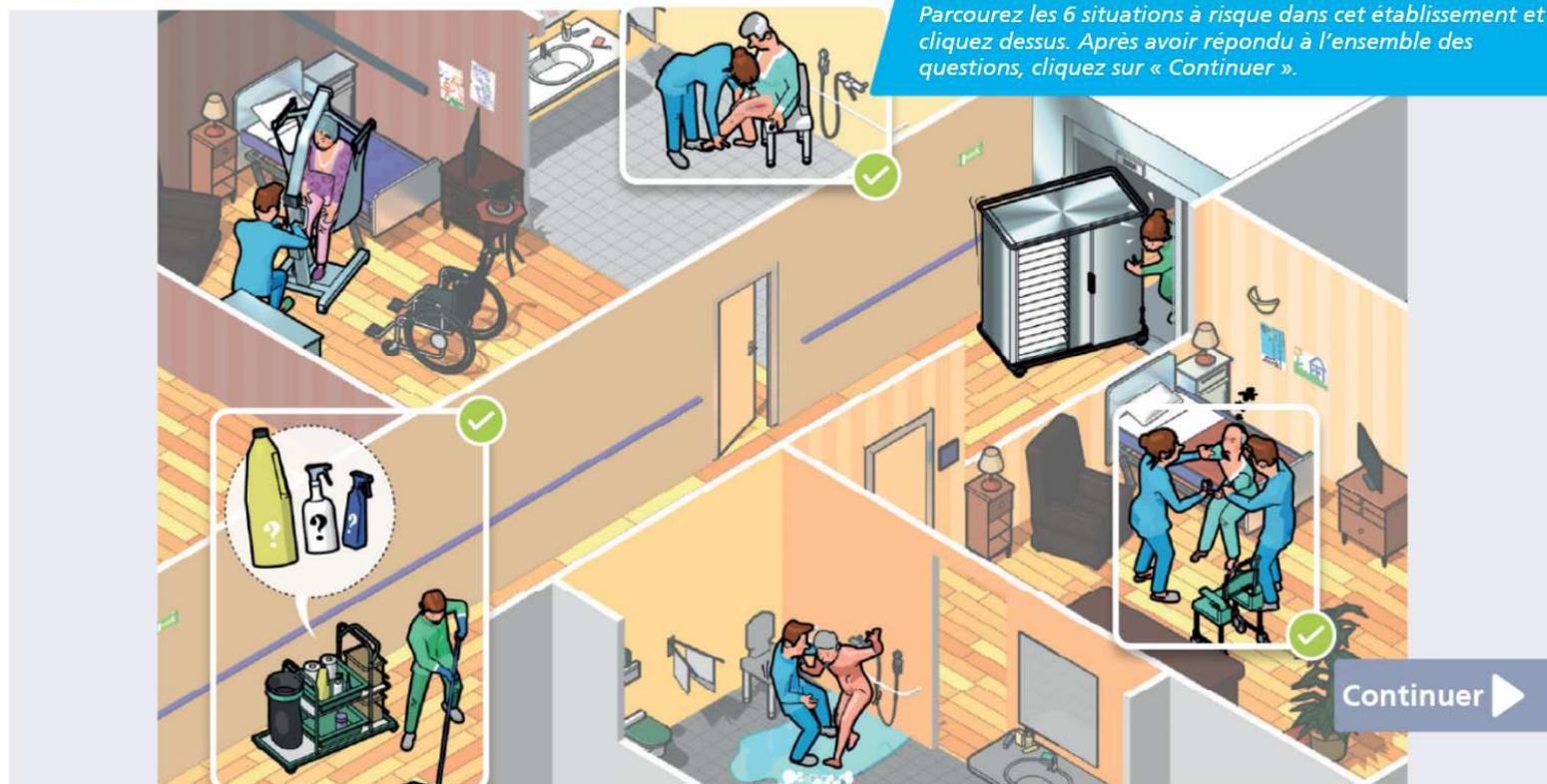
<https://tutoprev-interactif.carsat-bfc.com/>

TUTOPRÉV' INTERACTIF ACCUEIL

TUTOPRÉV'
interactif

Chambres et salles de bains en établissement - Situations à risque

Parcourez les 6 situations à risque dans cet établissement et cliquez dessus. Après avoir répondu à l'ensemble des questions, cliquez sur « Continuer ».



<https://tutoprev-interactif.carsat-bfc.com/>



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

TUTOPRÉV' INTERACTIF ACCUEIL

TUTOPRÉV'
interactif

Chambres et salles de bains en établissement - Situations à risque



De quel risque principal s'agit-il ?

- Risque de troubles musculosquelettiques
- Risque lié aux machines
- Risque de chute

Valider ✓

<https://tutoprev-interactif.carsat-bfc.com/>



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

TUTOPRÉV' INTERACTIF ACCUEIL

TUTOPRÉV'
interactif

Chambres et salles de bains en établissement - Situations à risque



Risque de troubles
musculosquelettiques



Parmi ces 4 propositions, choisissez 2 actions adaptées à la
prévention du risque identifié.

- Choisir des revêtements de sol favorisant le déplacement des chariots
- Porter des gants de manutention
- Utiliser un tracteur/pousseur motorisé
- Utiliser des chariots à haute visibilité

Valider ✓



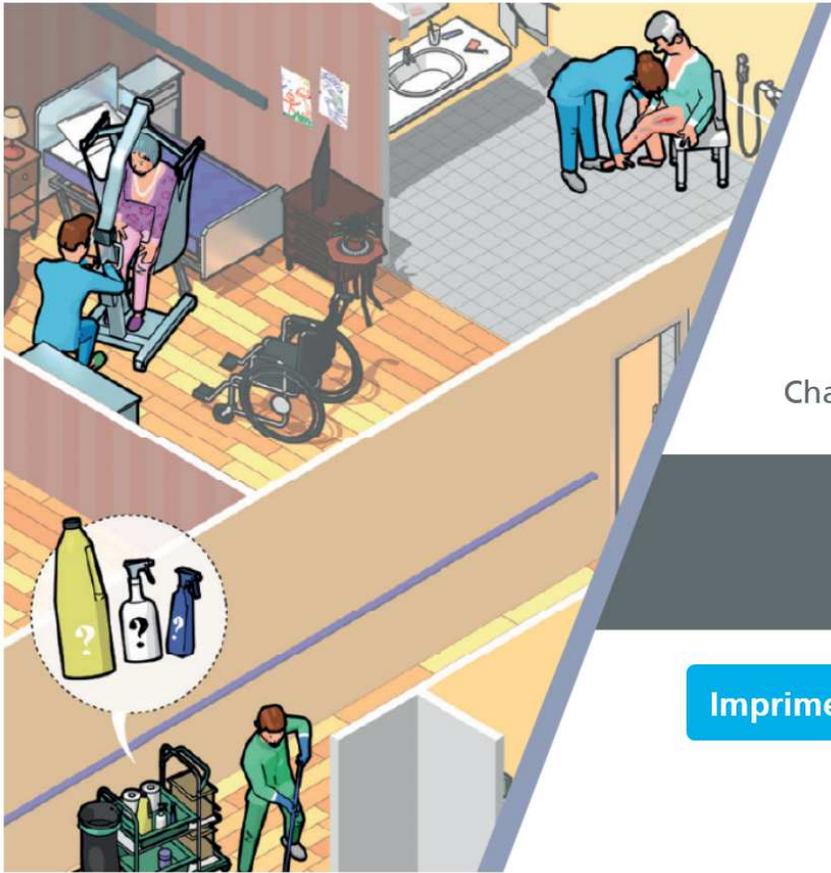
**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

<https://tutoprev-interactif.carsat-bfc.com/>

TUTOPRÉV' INTERACTIF ACCUEIL



TUTOPRÉV'
interactif

Bilan de l'activité
Chambres et salles de bains en établissement

Identification des risques : **83.33%**
Identification des mesures de prévention : **100%**

Imprimer le bilan 

Continuer 

<https://tutoprev-interactif.carsat-bfc.com/>

TUTOPRÉV' INTERACTIF ACCUEIL

Aide à la personne à domicile et en établissement

#	Question	Correct Answer	Student Answer	Result	Points Awarded
1	De quel risque principal s'agit-il ?	Risque de heurt lors du déplacement du lève-personne		Incorrect	0
2	Parmi ces 4 propositions, choisissez 2 actions adaptées à la prévention du risque identifié.	Libérer l'espace en réorganisant l'agencement, en limitant le nombre de meubles, Revoir le mode de mobilisation. Installer un lève-personne plafonnier		Correct	10
3	De quel risque principal s'agit-il ?	Risque psycho-social		Correct	10
4	Parmi ces 4 propositions, choisissez 2 actions adaptées à la prévention du risque identifié.	Privilégier la prise en charge des résidents atteints de troubles cognitifs par des personnes formées spécifiquement. Solliciter ces personnes formées, Organiser le travail en tenant compte du projet de vie du résident pour éviter les comportements de rejet, de refus, d'agressivité (horaires, habitudes de vie, travail en binôme)		Correct	10
5	De quel risque principal s'agit-il ?	Risque de troubles musculosquelettiques		Correct	10
6	Parmi ces 4 propositions, choisissez 2 actions adaptées à la prévention du risque identifié.	Évaluer la capacité de la personne à faire tout ou partie des mouvements nécessaires pour faire sa toilette. Au besoin, utiliser des aides techniques (chaise de douche à hauteur variable et inclinable, lève-malade sur rail) , Former les intervenants à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP 2S)		Correct	10
7	De quel risque principal s'agit-il ?	Risque de troubles musculosquelettiques		Correct	10
8	Parmi ces 4 propositions, choisissez 2 actions adaptées à la prévention du risque identifié.	Utiliser un tracteur/pousseur motorisé, Choisir des revêtements de sol favorisant le déplacement des chariots	Utiliser un tracteur/pousseur motorisé, Choisir des revêtements de sol favorisant le déplacement des chariots	Correct	10
9	De quel risque principal s'agit-il ?	Risque de chute	Risque de chute	Correct	10
10	Parmi ces 4 propositions, choisissez 2 actions adaptées à la prévention du risque identifié.	Privilégier les sols antidérapants avec une pente permettant l'évacuation de l'eau. Utiliser une chaise de douche à hauteur variable disponible dans chaque salle de bain.	Privilégier les sols antidérapants avec une pente permettant l'évacuation de l'eau. Utiliser une chaise de douche à hauteur variable disponible dans chaque salle de bain.	Correct	10
11	De quel risque principal s'agit-il ?	Risque chimique		Correct	10
12	Parmi ces 4 propositions, choisissez 2 actions adaptées à la prévention du risque identifié.	Mettre en place des stations de distribution automatique de produits ménagers à chaque étage. Former les intervenants à l'utilisation des produits chimiques en se référant aux fiches de données de sécurité		Correct	10

RÉALITÉ VIRTUELLE



La réalité virtuelle au service de la prévention

Réalité virtuelle dans le secteur de la grande distribution



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

MERCI